



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Eure
Arrondissement d'Évreux



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 1 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi premier juillet à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :
24/06/2022
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 27
Conseillers votants : 35

M. François OUZILLEAU, Maire,

Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, M. Jérôme GRENIER, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, Mme Léocadie ZINSOU, M. Hervé HERRY, M. Yves ETIENNE, Mme Catherine DELALANDE, Adjoints

Mme Evelyne HORNAERT, Mme Patricia DAUMARIE, M. Youssef SAUKRET, M. Antoine RICHARD, Mme Marie-Christine GINESTIERE, Mme Zahia GASMI, M. Olivier VANBELLE, Mme Marjorie HARDY, M. Jean-Marie M BELO, Mme Lydie BRIOULT, M. Raphaël AUBERT, Mme Nathalie CHESNAIS, Monsieur Pierre FRANSCSCHINA, Madame Heïdi DESEAU, Mme Lorine BALIKCI, M. David HEDOIRE, M. Gabriel SINO, Mme Bérénice LIPIEC, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nicole BALMARY à M. François OUZILLEAU
M. Christopher LENOURY à Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE
Mme Sylvie GRAFFIN à Mme Léocadie ZINSOU
Mme Paola VANEGAS à Mme Catherine DELALANDE
M. Denis AIM à M. Jérôme GRENIER
M. Eric FAUQUE à Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE
Mme Blandine RIPERT à Mme Catherine DELALANDE
Mme Fanny FLAMANT à M. David HEDOIRE

Absents :

Secrétaire de séance : Patricia DAUMARIE

N° 068/2022

Rapporteur : Juliette ROUILLOUX-SICRE

OBJET : Programme en faveur de la Rénovation Urbaine de Vernon : Financements

Dans le cadre du programme de la rénovation urbaine, la Municipalité a décidé depuis plusieurs années de porter plusieurs actions afin d'améliorer le cadre de vie et la sécurité des Vernonnaises et Vernonnais des quartiers « politique de la Ville (Valmeux, Blanchères, Boutardes ...).

Suite à l'évolution des usages et des préoccupations d'aménagements, la requalification de différents espaces publics est devenue indispensable. La Ville en a fait un projet qualitatif et prioritaire de son mandat inscrit dans le Vernon Mérite Toujours Mieux (proposition N°37).

Les projets prévus en investissement dans ces quartiers et en périphérie comprennent :

- les aménagements de voirie et du quotidien : rénovation des revêtements ou remplacement de chaussées et de trottoirs, la gestion des eaux pluviales, la sécurisation des déplacements, la végétation d'espaces nus, la sécurisation des abords des commerces, la création de places de stationnement, la mise en place de mobilier adapté, le réaménagement de certains espaces boisés, la rénovation des aires de jeux, l'accessibilité...
- la sécurisation des abords de l'école François MITTERRAND fréquentée par des élèves des quartiers « politique de la ville »,
- la remise en état du parking de l'espace Simone VEIL, lieu fortement fréquenté.



Le coût de l'opération est estimé à 336 570,24 € H.T.

Le Plan de Financement est défini comme suit :

DEPENSES (en € HT)		RECETTES (en € HT)		
Travaux liés au dispositif		Subventions	Montant	Taux
Aménagements de voirie	287 746,24			
Sécurisation abords Ecole F. Mitterrand	18 824,00			
Parking Espace Simone Veil	30 000,00			
		Autofinancement Ville	67 314,05	20%
		DPV 2022	269 256,19	80%
TOTAL	336 570,24	TOTAL	336 570,24	

Par ailleurs, ce projet comprendra des actions de réhabilitation de plus grande envergure dans les années à venir avec des aménagements de places et d'espaces de vie.

De plus, l'espace Simone Veil implanté au cœur de ces quartiers regroupe le centre social et l'antenne de la CAF de l'Eure. Celui-ci renforce la fonction première du centre social en tant que lieu d'accueil et d'animation en assurant pleinement un rôle d'accueil diversifié et en privilégiant des activités et services à caractère social, culturel... au bénéfice de toutes les catégories de personnes.

Le centre social, c'est plus de 2000 passages mensuels ce qui montre son ancrage fort dans le quartier politique de la ville.

C'est le coordinateur de programme d'animation de l'ensemble des associations du quartier, il est donc le lien des associations avec les directives des différents appels à projets de l'état.

Enfin, il assure un rôle de prévention de la délinquance en coordonnant les interventions et l'orientation de public difficile.

Le coût prévisionnel de fonctionnement est estimé à 233 120 € H.T soit 279 744 € TTC.

Le plan de financement est défini comme suit :

DEPENSES (en € HT)		RECETTES (en € HT)		
Travaux liés au dispositif		Subventions	Montant	Taux
Fonctionnements	66 120,00			
Personnel	167 000,00			
		Autofinancement Ville sur TTC	55 948,80	20%
		DPV 2022 sur TTC	223 795,20	80%
TOTAL EN € HT	233 120,00	TOTAL en € HT	233 120,00	
TOTAL EN € TTC	279 744,00	TOTAL en € TTC	279 744,00	

Afin de financer ces aménagements et le fonctionnement de l'espace Simone Veil, Il est nécessaire de déposer des demandes d'aides financières auprès de différents financeurs, notamment l'Etat, la Région, le Département pour optimiser les dépenses de la Ville, pour chaque opération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'Urbanisme.

Considérant que le programme présenté en investissement et en fonctionnement répond aux conditions pour bénéficier d'aides financières à solliciter auprès des différents financeurs avec un taux de subvention pouvant aller jusqu'à 80 % du montant hors taxe réalisé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE la réalisation des travaux relatifs aux quartiers Valmeux, Blanchères et Boutardes, sur la base d'un coût prévisionnel de 336 570,24 € HT et le coût prévisionnel de fonctionnement de l'Espace Simone Veil d'un montant de 233 120,00 € HT soit 279 744,00 € HT,
- APPROUVE les plans de financement prévisionnels tel que défini ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant à solliciter tous les financeurs pour l'octroi de subventions les plus élevées possibles afin de mener à bien ces projets,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente opération.

Développement urbain, cadre de vie et commande publique Avis favorable

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus

Commune de VERNON

Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).